

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-1-3

N° **applicatif** 10886

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

INCLUSION NUMERIQUE - APPROBATION DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ANCT POUR LE DISPOSITIF FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE ET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE VAGUE 2

Résumé : Depuis 2021, la Collectivité européenne d'Alsace déploie des actions ciblées comme le dispositif des conseillers numériques (4 conseillers ainsi qu'un "Digibus") pour aider les publics en proie à l'illectronisme. L'Etat veut prolonger et structurer ce dispositif en Alsace, en co-portant avec la collectivité les Feuilles de Route France Numérique Ensemble (FNE) pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, et en prolongeant le dispositif des conseillers numériques pour une nouvelle période de trois ans. Deux subventions de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) d'un montant total de 78 900€ pour le Bas-Rhin et de 70 500€ pour le Haut-Rhin permettront de financer des actions dans le cadre de la FNE. Une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations permettra de contribuer au prolongement du dispositif des 4 Conseillers numériques pour un montant forfaitaire maximal de 170 000€ sur 3 ans.

Dans un monde de plus en plus digitalisé, l'accès et la maîtrise du numérique sont devenus des enjeux cruciaux pour l'inclusion des citoyens. Or, l'illectronisme (difficulté ou incapacité à utiliser les outils numériques) reste un obstacle majeur pour certains : 300 000 alsaciens se trouvent en situation de fracture numérique.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant qu'acteur de la solidarité et de la proximité, est légitime pour porter le sujet crucial de l'inclusion numérique. Garante des équilibres territoriaux, elle a pour mission de répondre aux besoins de tous les Alsaciens, notamment les publics vulnérables et les résidents des zones rurales, souvent plus touchés par la fracture numérique.

Forte de son ancrage local et de sa connaissance des spécificités territoriales, la Collectivité porte ainsi des actions ciblées pour accompagner au quotidien les publics précaires et/ou âgés en les accompagnant dans leurs démarches en ligne.

Parmi ces actions, on compte notamment le déploiement de quatre postes de conseillers numériques, ou encore la mise en œuvre du « Digibus ».

Considérant le sujet de la fracture numérique toujours plus prégnant et le bilan de l'activité des conseillers numériques encourageant, l'Etat veut poursuivre son engagement en faveur de l'inclusion numérique :

D'une part, **renouvelant l'octroi et le versement d'une subvention** pour le maintien de quatre postes de conseillers numériques déployés en Alsace pour une durée de trois ans, pour un montant de 42 500 euros par poste, soit un montant total de 170 000 euros.

D'autre part, par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans le cadre de la « Feuille de route France Numérique Ensemble », **accordant une subvention** afin de soutenir le projet d'élaboration et de mise en œuvre de ladite feuille de route et accompagnant la formation d'au moins 60 aidants numériques dans chaque territoire.

Le partage de cette feuille de route est co-assuré par la Collectivité européenne d'Alsace sur le territoire alsacien avec les préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Cette subvention est attribuée pour chacun des deux départements au sens préfectoral du terme, et son montant selon le département, est indexé sur 5 critères : le taux de chômage, le taux de pauvreté, la part des habitants peu ou pas diplômés, la démographie, et la part des +65 ans. Le montant de la subvention s'élève ainsi à 78 900€ pour le département du Bas-Rhin et à 70 500€ pour le département du Haut-Rhin.

La 1ère Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants a émis un avis favorable lors de sa réunion du 8 novembre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la poursuite de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le dispositif d'accompagnement des citoyens dans leurs usages numériques,
- d'approuver la convention à conclure avec la Caisse des dépôts et consignations, d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 25 novembre 2027, pour l'attribution et le versement à la Collectivité européenne d'Alsace d'une subvention pour le maintien de quatre postes de conseillers numériques déployés en Alsace, pour un montant total de 170 000€ au titre du dispositif « conseiller numérique vague 2 », jointe en annexe au présent rapport,
- d'approuver le rôle de la Collectivité européenne d'Alsace comme chef de file aux côtés des Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de la feuille de route France Numérique Ensemble en Alsace,
- d'approuver les conventions à conclure avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour l'attribution et le versement à la Collectivité européenne d'Alsace de subventions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des feuilles de route France Numérique Ensemble du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ainsi qu'à la formation des aidants numériques pour un montant de 78 900€ d'une part et 70 500€ d'autre part, jointes en annexes au présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions précitées et les documents relatifs à la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble.

Les crédits concernés seront encaissés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P021	O004	P021E02	T09	4760-74-74718-021	170 000 €
P242	O001	P242E06	T28	1696-74-74718-020	78 900 €
P242	O001	P242E06	T31	1696-74-74718-020	70 500 €
TOTAL					319 400 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



.